

Helsana

Engagée pour la vie.



Rapport de gestion du Groupe Helsana

Chiffres clés

1,9

million
Assurés

6,2

milliards de CHF
Prestations

6,5

milliards de CHF
Primes encaissées

3245

Collaborateurs

97,3

%
Ratio combiné

54

millions de CHF
Résultat
d'entreprise

	2018	2017
Compte de résultat		
Primes acquises	6 500 592	6 390 452
Prestations d'assurance	-6 194 830	-6 315 342
Charges d'exploitation	-655 482	-679 835
Résultat d'entreprise	54 065	217 882
En % des primes acquises		
Fonds propres	35,7 %	35,5 %
Charges d'assurance (taux de sinistres)	87,2 %	89,5 %
Charges d'exploitation (taux de frais)	10,1 %	10,6 %
Ratio combiné (somme des taux de sinistres et de frais)	97,3 %	100,2 %

Chère lectrice, cher lecteur,

Helsana a réalisé un solide exercice 2018. Le résultat technique s'est considérablement amélioré, tout en maintenant une bonne position sur le marché entre autre en ce qui concerne le niveau des primes. Notre service a contribué à renforcer encore la fidélisation et la satisfaction des clients. Au total, en 2019, le portefeuille dans l'assurance de base s'est accru de 66 000 clients (+5,6 pour cent); dans l'assurance complémentaire, le portefeuille a progressé (+3,0 pour cent) malgré une pression constante sur les coûts. Notre objectif stratégique est toujours d'intégrer le top 3 de la branche en matière de recommandations des clients (sur la base du « Net Promoter Score », NPS). La plus récente mesure de décembre 2018 révèle d'importants progrès : le retard sur le numéro 3 a pu être réduit de plus de moitié. Nous avons bon espoir de pouvoir réaliser encore de nouveaux progrès.



Thomas D. Szucs
Président du Conseil
d'administration



Daniel H. Schmutz
CEO

Helsana a réalisé un exercice 2018 de très bonne facture

Le Groupe Helsana a réalisé un bénéfice de 54 millions de francs au terme de l'exercice 2018. L'excellent résultat technique est contrebalancé par une perte au niveau des placements.

Helsana convainc avec un très bon exercice 2018. Le résultat technique s'est amélioré dans toutes les branches. A 54 millions de francs, le bénéfice du Groupe Helsana est toutefois nettement en retrait par rapport à l'exercice précédent (218 millions). Cela s'explique par une baisse importante de la performance des placements en raison d'un climat boursier beaucoup moins favorable et bien plus volatil qu'en 2017. La position en termes de primes reste forte.

Le ratio combiné a connu une évolution positive et est largement bénéficiaire. Dans l'assurance de base, le résultat technique a continué de s'améliorer après la hausse de l'exercice précédent. C'est là l'une des raisons essentielles de la faible hausse moyenne des primes pour l'année 2019. L'assurance-accidents est de nouveau clairement bénéficiaire, tandis que l'assurance complémentaire l'est légèrement en termes techniques.

Les coûts des prestations en baisse

Le résultat technique du Groupe Helsana a évolué de façon réjouissante. Les coûts des prestations ont baissé pour la première fois de 2017 à 2018. En 2018, ces coûts se sont chiffrés à 6,195 milliards de francs (2017 : 6,315 milliards). Nous attribuons cette évolution en grande partie à la quasi-absence de renchérissement des coûts des soins stationnaires aigus, à la deuxième intervention du Conseil

fédéral au niveau de la tarification Tarmed des prestations médicales ambulatoires ainsi qu'à une gestion plus pointue des coûts des prestations avec l'introduction de nouvelles procédures de contrôle de la rentabilité. La reprise du contrôle des prix des médicaments a également un effet modérateur sur l'évolution des prix. Il ne faut toutefois pas s'attendre à ce que les coûts des médicaments continuent à évoluer de façon aussi modérée. Compte tenu des prix des médicaments nouvellement lancés et de la hausse constante de la consommation, il est probable que les coûts enregistreront une augmentation nettement plus forte dans ce domaine au cours des années à venir.

Les primes encaissées sont en hausse par rapport à 2017. Elles s'établissent à 6,501 milliards de francs (2017 : 6,390 milliards de francs).

6,2

milliards de CHF
Prestations

« Nous nous engageons sans cesse en faveur d'innovations afin de permettre à nos clients d'accéder aux méthodes thérapeutiques qui leur conviennent le mieux. »

Professeuse Dr. Thomas D. Szucs, Président du Conseil d'administration

6,5

milliards de CHF
Primes encaissées

54

millions de CHF
Bénéfice

Résultat technique réjouissant

Le bénéfice technique 2018 s'établit à 175 millions de francs, en nette augmentation par rapport à 2017 (-10 millions de francs). A 97,3 pour cent, le ratio combiné est de nouveau clairement en territoire positif après le résultat à l'équilibre de 2017 (100,2 pour cent).

L'assurance de base affiche un net excédent. Le ratio combiné pour 2018 s'établit à 97,1 pour cent (2017 : 99,6 pour cent).

L'évolution est également réjouissante dans le domaine de l'assurance complémentaire. Le ratio combiné pour 2018 s'établit à 98,3 pour cent

(2017 : 99,0 pour cent) et s'est donc amélioré par rapport à l'année précédente : les primes encaissées couvrent bien les coûts, malgré la hausse constante des coûts des prestations et des effets ponctuels dans le cadre du lancement de la nouvelle génération de produits hospitaliers.

Les chiffres de la branche accidents ont évolué de façon très positive : le ratio combiné s'élève à 92,3 pour cent (2017 : 131,3 pour cent) pour 2018 et se situe donc en territoire nettement positif. Le ratio combiné élevé de l'exercice 2017 était dû en grande partie à un effet ponctuel : la baisse attendue du taux d'intérêt technique avait alors déjà été prise en compte.

« Les clients sont au centre de nos activités. Nous investissons en permanence dans nos processus, de manière à garantir à nos clients le meilleur service possible à un coût optimal. »

Daniel H. Schmutz, CEO

97,3 %

Ratio combiné

Marchés de capitaux volatils

Les marchés de capitaux mondiaux ont été marqués par un haut niveau de volatilité en 2018 et ont atteint leur plus bas à ce jour durant un mois de décembre largement négatif. Au 31 décembre 2018, les grands marchés d'actions étaient nettement dans le rouge par rapport au début de l'année. Helsana n'a pas pu se soustraire à cette tendance. Les placements sur les marchés financiers ont évolué de façon négative pour Helsana en 2018. Après avoir atteint 6,02 pour cent l'exercice précédent, la performance globale s'est établie à -2,64 pour cent en 2018, avec des actifs immobilisés chiffrés à 6,2 milliards de francs. Pour la première fois après de nombreuses bonnes, voire très bonnes années, les placements n'ont ainsi pas contribué à une amélioration du résultat global.

La performance de 2018 est inférieure de 0,34 point de pourcentage au benchmark. Le résultat des placements s'établit ainsi à -136 millions de francs. Cette année encore, le portefeuille de placements largement

diversifié et la compétence des spécialistes en placements ont néanmoins contribué à réduire la perte dans un contexte financier difficile.

Bien positionné pour l'avenir avec une solide assise financière

Toutes les sociétés du Groupe Helsana continuent à remplir les exigences légales en matière de solvabilité. Les fonds propres ont encore augmenté et s'élevaient à 2,321 milliards de francs pour l'ensemble du Groupe fin 2018 (2017 : 2,271 milliards de francs).

2,321
milliards de CHF
Fonds propres

A l'instar des fonds propres, la position en termes de primes s'est également améliorée dans l'assurance de base. En témoigne l'augmentation du portefeuille dans l'assurance de base, en hausse de 66 000 clients en 2019. Des conditions idéales donc pour la prochaine révision des primes. Dans l'assurance complémentaire, le portefeuille de clients s'est accru (+3,0 pour cent) malgré une pression constante sur les coûts. La clientèle entreprises est aussi en croissance et la rentabilité a été nettement améliorée.

+66 000
Accroissement du
portefeuille en 2019

Parmi nos objectifs stratégiques, nous avons toujours pour ambition de nous hisser dans le top 3 de la branche en matière de recommandations des clients (sur la base du « Net Promoter Score », NPS).

La plus récente mesure de décembre 2018 révèle d'importants progrès. Ainsi, le retard sur le numéro 3 visé dans notre stratégie a pu être réduit de plus de la moitié. D'autres améliorations dans le domaine du service à la clientèle et au niveau de la situation des primes ont contribué de façon notable à cette progression. Notre programme de bonus Helsana+ (« Helsana Plus »), qui compte déjà plus de 80 000 clients, a également eu un effet positif à cet égard.

Une bonne gestion passe par des règles claires

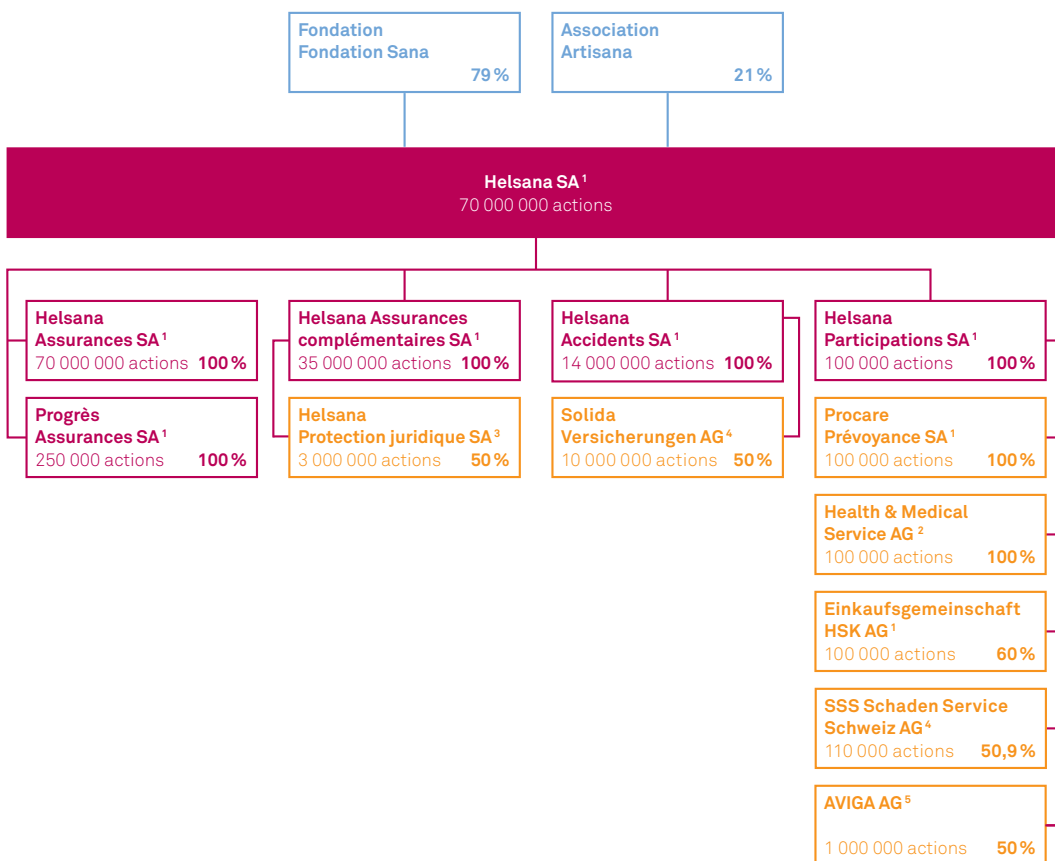
Le Groupe Helsana applique les principes du gouvernement d'entreprise pour une gestion d'entreprise responsable, transparente et axée sur la valeur. Celle-ci dessine un cadre clair pour les assurés, les collaborateurs, les actionnaires et le public.

Pour le Groupe Helsana, les principes de gouvernement d'entreprise s'appliquent à l'ensemble de l'organisation de l'entreprise ainsi qu'aux instruments de direction et de contrôle qui lui permettent de satisfaire les prescriptions légales. En matière de transparence et de responsabilités, le Groupe Helsana se réfère aux recommandations du « Code suisse de bonnes pratiques pour le gouvernement d'entreprise ».

Dans le Code de conduite, le Conseil d'administration a défini des principes éthiques pour l'activité commerciale auxquels adhèrent tous les collaborateurs d'Helsana. Le Code de conduite établit les valeurs et principes communs que tous les collaborateurs du Groupe Helsana doivent appliquer dans leur travail quotidien afin d'atteindre durablement les objectifs. Il favorise en outre l'approche commune d'une pratique commerciale honnête et éthique.

1. Structure du Groupe et actionnariat

Sont actionnaires d'Helsana SA la Fondation Sana et l'Association Artisans, avec respectivement 79 pour cent et 21 pour cent du capital-actions qui s'élève à 70 millions de francs. La Fondation Sana se compose d'un conseil de fondation comprenant actuellement 27 membres et d'un comité de sept personnes. L'Association Artisans est dirigée par un comité constitué de sept membres.



¹ 8600 Dübendorf, ² 8045 Zurich, ³ 5000 Aarau, ⁴ 8048 Zurich, ⁵ 8005 Zurich, ⁶ 8400 Winterthour

Helsana ne détient aucune participation dans des sociétés cotées en Bourse représentant, de part et d'autre, plus de 5 pour cent du capital ou des voix.

2. Structure du capital

Le capital-actions d'Helsana SA s'élève à 70 millions de francs, divisé en 70 000 actions nominatives entièrement libérées, dont la valeur nominale s'élève à 1000 francs chacune. Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Les actions nominatives ne peuvent être cédées qu'avec l'approbation du Conseil d'administration. Au cours des trois derniers exercices, aucune modification du capital n'a été actée. Aucune règle n'a été définie quant à l'admissibilité des inscriptions de nommée.

Il n'existe aucune action privilégiée ou à droit de vote privilégié et aucun bon de participation n'a été émis. L'entreprise ne possède par ailleurs aucun capital conditionnel ou autorisé et n'a émis aucun bon de jouissance. Helsana n'a pas non plus émis la moindre action convertible ou option.

3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est responsable de la conduite stratégique du Groupe Helsana. Neuf personnes y siègent, le président et huit membres. Le Conseil d'administration se compose exclusivement de membres non exécutifs (voir page 16).

- Vous trouverez de plus amples informations sur les membres du Conseil d'administration sous : helsana.ch/ca

Aucun des membres du Conseil d'administration n'a fait partie, au cours des trois derniers exercices, de la direction d'une société du Groupe Helsana. En outre, les membres du Conseil d'administration n'entretiennent pas de relations commerciales avec le Groupe Helsana (ou ses sociétés) susceptibles de les influencer dans l'exercice de leur fonction.

L'assemblée générale élit les membres du conseil d'administration individuellement pour une durée de mandat d'un an. Une réélection est possible. Au total, le mandat ne peut pas durer plus de 16 ans.

3.1. Organisation interne

L'organisation du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise est précisée dans le règlement d'organisation, qui définit les responsabilités du Conseil d'administration, de ses commissions, de la révision interne et de la Direction d'entreprise, ainsi que l'établissement des rapports.

Le Conseil d'administration est chargé de la haute direction du Groupe Helsana. Quatre commissions permanentes sont chargées d'épauler le Conseil d'administration, notamment en matière de coordination, prise de position et préparation de ses décisions. Peuvent s'y ajouter d'éventuelles commissions techniques si certaines tâches l'exigent. Le Conseil d'administration se réunit autant de fois que le requiert la gestion des affaires mais au moins cinq fois par an (2018 : huit séances).

Quatre commissions permanentes sont chargées d'épauler le Conseil d'administration

Commissions	Commission d'entreprise et des indemnités	Commission d'audit et de gestion des risques	Commission d'investissement	Commission de numérisation
Composition	Prof. Thomas D. Szucs (Président), Michela Ferrari-Testa et Reto Stump	Dr Christiane Roth-Godat (Présidente), Yves Cuendet, Severin Moser et Benedikt Koch	Prof. Thomas D. Szucs (Président), Daniel Loup et Jurg Dommer	Reto Stump (Président), Prof. Thomas D. Szucs et Severin Moser
Tâches et compétences	Coordination et préparation des dossiers concernant les affaires qui doivent être soumises au Conseil d'administration, préparation de la rémunération des membres du Conseil d'administration à l'attention du Conseil d'administration et détermination de la rémunération de la Direction d'entreprise conformément aux directives du Conseil d'administration.	Examen préalable et prise de position à l'attention du Conseil d'administration concernant toutes les affaires comptables, examen et information à l'attention du Conseil d'administration au sujet du mandat, du rapport, y compris le Management Letter ainsi que détermination des honoraires de l'organe de révision externe, élection du responsable de révision interne, coordination de la planification pour les révisions interne et externe, réception et information à l'attention du Conseil d'administration des rapports de révision interne, de l'actuaire responsable, des sociétés externes du groupe et relatifs à la situation prévalant en matière de gestion des risques et de système de contrôle interne (SCI).	Examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration pour la rédaction de rapports trimestriels et annuels concernant les actifs immobilisés, examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration concernant la «Value at Risk», la stratégie de placement ainsi que les affaires de placement du ressort du Conseil d'administration, examen préalable et avis à l'attention du Conseil d'administration concernant le réexamen annuel du règlement de placement.	Promotion et renforcement de la «maturité numérique» et garantie du développement durable du Groupe Helsana en matière de numérisation. La commission de numérisation participe à l'élaboration et au développement de la stratégie de numérisation à l'intention du Conseil d'administration.
Séances	Les quatre commissions permanentes se réunissent aussi souvent que l'exige la gestion des affaires (nombre de séances en 2018: commission d'entreprise et des indemnités: 7, commission d'audit et de gestion des risques: 6, commission d'investissement: 7, commission de numérisation: 5).			

3.2. Révision interne

Le service de révision interne assiste le Conseil d'administration dans son travail et fournit des prestations de révision indépendantes qui ont pour but d'améliorer la gestion des risques, le système de contrôle interne et les processus d'exploitation. Adeptes d'une approche basée sur les risques, il coordonne son travail avec le service de révision externe et les fonctions d'assurance internes.

Le service de révision interne dépend du président ou de la présidente de la commission d'audit et de gestion des risques et établit un rapport trimestriel à l'attention du Conseil d'administration.

4. Direction d'entreprise

La Direction d'entreprise assure la conduite opérationnelle du Groupe Helsana. Elle se compose de cinq membres. Le CEO est responsable de la direction opérationnelle (voir page 17).

- Vous trouverez de plus amples informations sur les membres de la Direction d'entreprise sous : helsana.ch/direction-d-entreprise

5. Rémunérations, participations et prêts

Sur proposition de la commission d'entreprise et des indemnités, le Conseil d'administration fixe la rémunération de ses membres. Ladite commission décide, conformément aux directives du Conseil d'administration, de la rémunération des membres de la Direction d'entreprise. La rémunération globale de la Direction d'entreprise est composée d'un salaire annuel fixe, d'une part variable ainsi que des contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la caisse de pension. La part variable dépend de la réalisation des objectifs.

Rémunération des membres en fonction

Le Groupe Helsana communique, pour chacun de ces deux organes, la rémunération individuelle la plus élevée. En 2018, la rémunération des membres du Conseil d'administration et de la Direction d'entreprise en fonction s'est présentée comme suit : la rémunération totale des membres du Conseil d'administration s'est élevée à 1 104 434 francs ; ce montant inclut toutes les rémunérations pour les fonctions exercées au sein du Conseil d'administration et de ses quatre commissions permanentes. Le Président du CA a été rémunéré à hauteur de 277 768 francs. Ce montant inclut la présidence et la participation aux autres commissions du Conseil d'administration

ainsi que les fonctions exercées au sein d'autres commissions et associations.

La rémunération globale des cinq membres de la Direction d'entreprise se composait de paiements en numéraire à hauteur de 2 692 600 francs, de cotisations de prévoyance de 496 000 francs et d'autres émoluments de 126 900 francs. La rémunération la plus élevée a été perçue par le président de la Direction d'entreprise avec des paiements en numéraire de 642 200 francs, des cotisations de prévoyance de 136 400 francs et d'autres émoluments de 31 500 francs. Les paiements en numéraire incluent le salaire de base et toutes les parts variables.

Les rémunérations versées en 2018 ont légèrement augmenté par rapport à 2017, étant donné que le degré de réalisation des objectifs, déterminant pour le calcul de la part variable, est en progression par rapport à l'exercice précédent.

Les membres de la Direction d'entreprise doivent verser à l'entreprise les tantièmes, honoraires et autres rémunérations qu'ils ont perçus dans le cadre de leur mandat au nom du Groupe Helsana. Aucun honoraire ou rémunération supplémentaire des membres du Conseil d'administration ou de la Direction d'entreprise devant être rendu public n'a été versé.

6. Droits de participation des actionnaires

Chaque action donne droit à une voix lors de l'assemblée générale. Il n'y a pas d'actions privilégiées ou d'actions à droit de vote privilégié. Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'assemblée générale au moyen d'une procuration écrite. Le mandataire ne doit en aucun cas être lui-même actionnaire.

Aucune règle statutaire ne limite le droit de vote ou la participation à l'assemblée générale.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix représentées, sauf disposition légale contraignante contraire. Les statuts ne définissent aucun quorum.

L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Elle est convoquée par le Conseil d'administration, les liquidateurs ou l'organe de révision. Le Conseil

d'administration convoque également une assemblée générale quand des actionnaires représentant au moins dix pour cent du capital-actions en font la demande par écrit, avec mention des points à mettre à l'ordre du jour ainsi que des propositions.

La convocation de l'assemblée générale ordinaire doit être adressée au moins 20 jours avant la date de l'assemblée générale et doit mentionner les points à mettre à l'ordre du jour ainsi que les propositions du Conseil d'administration et, le cas échéant, des actionnaires.

Helsana tient un registre des actions nominatives où sont inscrits les détenteurs et les usufruitiers, avec mention de leur nom et de leur adresse.

7. Changement de contrôle et mesures de défense

Comme Helsana n'est pas cotée en bourse, la société n'a pas l'obligation d'émettre une offre publique d'achat.

Aucune clause de changement de contrôle n'a été incluse dans des conventions ou des plans au bénéfice des membres du Conseil d'administration et/ou de la Direction d'entreprise ou d'autres cadres d'Helsana.

8. Organe de révision

Conformément aux statuts, l'organe de révision est nommé pour une année. Le mandat du réviseur responsable est limité à sept ans. Il s'étend à la grande majorité des sociétés comprises directement ou indirectement dans le périmètre de consolidation d'Helsana.

La société Ernst & Young SA, sise à Zurich, est l'organe de révision du Groupe Helsana depuis 2006. Le mandat en cours a été prolongé à l'issue de l'assemblée générale du 6 avril 2018. Rolf Bächler exerce la fonction de réviseur responsable depuis 2017. Les honoraires pour les travaux de révision se sont élevés à 615 556 francs en 2018. Les honoraires additionnels pour des prestations de conseil se sont élevés à 330 433 francs en 2018.

9. Gestion très stricte du risque et du contrôle

Helsana accorde une grande importance à la gestion des risques. Au cours des dernières années, Helsana a donc instauré dans toute l'entreprise une gestion des risques et un système de contrôle interne (SCI) conformes aux dispositions du Code des obligations et de la

loi sur la surveillance des assurances (LSA). La gestion des risques et du contrôle est un instrument de conduite primordial visant à garantir durablement la réalisation des objectifs de l'entreprise ainsi que la pérennité et le succès du Groupe Helsana.

Le Conseil d'administration reçoit régulièrement des rapports sur les principaux risques, leur évolution et les mesures prises pour en limiter l'impact et les maîtriser. Le système de contrôle interne englobe l'analyse des risques pour l'activité opérationnelle.

10. Politique d'information

Le Groupe Helsana informe ses actionnaires, ses collaborateurs et ses clients de manière complète, ouverte et régulière. Dans la rubrique « Groupe Helsana » du site Internet www.helsana.ch, vous trouverez des informations sur des thèmes tels que la stratégie de l'entreprise, la structure juridique, le gouvernement d'entreprise, les communiqués de presse et les rapports annuels ainsi que d'autres informations spécifiquement destinées à différents groupes cibles.

Les résultats du Groupe sont publiés une fois par an. Les communiqués de presse et les présentations sont disponibles sur le site Internet de la société. Le rapport annuel est disponible en allemand, français, italien et anglais. Il peut aussi être consulté sur le site Internet à partir du jour de la publication des résultats de l'exercice écoulé.

Une conférence du président est organisée chaque année au mois d'octobre pour les actionnaires d'Helsana SA. L'assemblée générale ordinaire a lieu tous les ans dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice. Des assemblées générales extraordinaires sont convoquées au cas par cas.

– Service médias : media.relations@helsana.ch

Membres du Conseil d'administration



Thomas D. Szucs
Président depuis 2010



Michela Ferrari-Testa
Vice-présidente depuis 2007



Reto Stump
Vice-président depuis 2012



Yves Cuendet
Membre depuis 2014



Dr. Jürg Dommer
Membre depuis 2013



Benedikt Koch
Membre depuis 2016



Daniel Loup
Membre depuis 2011



Severin Moser
Membre depuis 2008



Christiane Roth-Godat
Membre depuis 2008

Membres de la Direction d'entreprise



Daniel H. Schmutz
CEO



Rudolf Bruder
Service Clientèle &
Prestations



Jürg Stupp
Vente et Marketing



Roman Sonderegger
Finances &
Technique actuarielle



Hans-Peter Keller
Informatique

Comptes consolidés du Groupe Helsana

Compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2018	2017
Primes acquises pour propre compte	4	6 500 592	6 390 452
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	4	-6 194 830	-6 315 342
Taux d'intérêt technique		10 082	10 132
Compensation des risques entre assureurs		575 911	624 599
Participation des assurés aux excédents		-61 022	-39 837
Charges d'exploitation pour propre compte	4	-655 482	-679 835
Compte de résultat technique		175 252	-9 831
Produits des placements de capitaux		493 524	757 624
Charges des placements de capitaux		-625 232	-403 244
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		-4 000	-51 000
Résultat des placements de capitaux	5	-135 708	303 380
Charges d'intérêts techniques		-10 082	-10 132
Autres produits d'exploitation	4	40 711	9 384
Autres charges d'exploitation	4	-23 883	-67 820
Résultat d'exploitation		46 290	224 981
Résultat hors exploitation	4	-1 047	5 317
Résultat exceptionnel	4	0	-12
Résultat consolidé avant impôts		45 243	230 286
Impôts différés sur les bénéfices		19 245	1 748
Impôts sur les bénéfices		-9 721	-13 424
Part des minoritaires dans le résultat		-702	-728
Résultat consolidé		54 065	217 882

Bilan consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	31.12.2018	31.12.2017
Actifs			
Placements de capitaux	6, 7	6 237 458	6 272 074
Immobilisations incorporelles	8	28 825	29 506
Immobilisations corporelles	8	12 755	13 410
Comptes de régularisation actifs	9	591 728	612 058
Impôts différés actifs ¹		117 546	98 300
Créances	10	405 670	378 903
Liquidités		512 569	188 502
Total de l'actif		7 906 551	7 592 753
Passifs			
Capital de l'entité		70 000	70 000
Réserves provenant de primes		405 601	405 601
Réserves provenant de bénéfices		1 789 322	1 574 940
Résultat consolidé		54 065	217 882
Part des minoritaires dans le capital		2 275	2 309
Fonds propres		2 321 263	2 270 732
Provisions techniques pour propre compte	11	3 904 586	3 638 098
Provisions non techniques	12	122 627	124 867
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	13	846 632	842 632
Comptes de régularisation passifs	9	54 220	56 612
Impôts différés passifs ¹		39	38
Dettes	10	657 184	659 774
Capitaux étrangers		5 585 288	5 322 021
Total du passif		7 906 551	7 592 753

¹ Le taux d'impôt différé sur les bénéfices de 21,5 % (0,31 % dans le cas des sociétés avec réduction pour participation) correspond au taux d'imposition escompté sur le résultat avant impôts.

Tableau de flux de trésorerie consolidé

Montants en milliers de francs	Annexe	2018	2017
Résultat consolidé		54 065	217 882
Amortissements/réévaluations des placements de capitaux	6	228 003	-127 509
<i>dont amortissements/réévaluations des participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence</i>	6	16 576	-25 975
Amortissements/réévaluations des immobilisations incorporelles	8	34 111	38 589
Amortissements/réévaluations des immobilisations corporelles	8	9 822	9 621
Amortissements/réévaluations des créances		41 057	28 335
Variation des provisions techniques pour propre compte	11	266 488	221 579
Variation des provisions non techniques	12	-2 240	6 590
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	13	4 000	51 000
Bénéfice/perte provenant de réalisations d'immobilisations corporelles	8	9	188
Variation des comptes de régularisation actifs	9	20 329	-197 540
Variation des impôts différés sur les bénéfices		-19 245	-1 748
Variation des créances	10	-67 824	-63 886
Variation des comptes de régularisation passifs	9	-2 392	-39 481
Variation des dettes	10	-2 590	-31 948
Flux de trésorerie de l'activité d'exploitation		563 593	111 672
Investissements/désinvestissements dans les placements de capitaux	6	-193 386	-109 386
Investissements/désinvestissements dans les immobilisations incorporelles	8	-33 429	0
Investissements/désinvestissements dans les immobilisations corporelles	8	-9 177	-13 165
Flux de trésorerie de l'activité d'investissement		-235 992	-122 551
Nouveaux engagements financiers à court terme	10	0	110 000
Distribution de bénéfices aux actionnaires		-3 500	-2 100
Distribution de bénéfices aux minoritaires		-736	-491
Variation des minoritaires/tiers		702	728
Flux de trésorerie de l'activité de financement		-3 534	108 137
Flux de trésorerie total = variation «Liquidités»		324 067	97 258
État initial des liquidités au 01.01.		188 502	91 244
État final des liquidités au 31 décembre		512 569	188 502
Variation des liquidités¹		324 067	97 258

¹ **Liquidités** Liquidités opérationnelles, liquidités banque de dépôt, dépôts à terme

Tableau des fonds propres consolidés

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Part des minoritaires dans le capital	Total
Situation des fonds propres au 31.12.2016	70 000	405 601	1 479 071	97 969	2 072	2 054 714
Affectation du bénéfice			97 969	-97 969		0
Distribution de dividendes			-2 100			-2 100
Résultat de l'exercice				217 882	237	218 119
Situation au 31.12.2017	70 000	405 601	1 574 940	217 882	2 309	2 270 732

Montants en milliers de francs	Capital de l'entité	Réserves provenant de primes	Réserves provenant de bénéfices	Résultat consolidé	Part des minoritaires dans le capital	Total
Situation des fonds propres au 31.12.2017	70 000	405 601	1 574 940	217 882	2 309	2 270 732
Affectation du bénéfice			217 882	-217 882		0
Distribution de dividendes			-3 500			-3 500
Résultat de l'exercice				54 065	-34	54 031
Situation au 31.12.2018	70 000	405 601	1 789 322	54 065	2 275	2 321 263

Les fonds propres se composent des postes suivants :

Capital de l'entité

Il s'agit ici du montant nominal du capital-actions. Le capital-actions est divisé en 70 000 actions nominatives ordinaires d'une valeur nominale de CHF 1000.-.

Réserves provenant de primes

Les réserves provenant de primes font référence aux versements (agio) dépassant le montant nominal.

Réserves provenant de bénéfices

Les réserves provenant de bénéfices font référence aux fonds propres générés sous la forme de bénéfices non distribués et reportés à nouveau issus d'exercices antérieurs. Le résultat obtenu par la première utilisation des normes Swiss GAAP RPC est affecté aux réserves provenant de bénéfices.

Annexe aux comptes annuels consolidés du Groupe Helsana

1. Compte de résultat – Informations complémentaires sur les secteurs d'activité (branches)

	Assurances selon la LAMal ¹		Assurances selon la LCA ²	
	2018	2017	2018	2017
Primes acquises pour propre compte	4 646 110	4 497 206	1 718 703	1 751 153
Charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-4 778 210	-4 791 719	-1 307 225	-1 352 970
Taux d'intérêt technique	0	0	0	0
Compensation des risques entre assureurs	575 911	624 599	0	0
Participation des assurés aux excédents	-8 871	-7 494	-50 733	-30 010
Charges d'exploitation pour propre compte	-299 266	-306 253	-331 677	-349 849
Compte de résultat technique	135 674	16 339	29 068	18 324
Produits des placements de capitaux	167 322	292 530	190 392	302 906
Charges des placements de capitaux	-212 447	-170 705	-266 057	-127 204
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	15 000	26 000	11 000	-85 000
Résultat des placements de capitaux	-30 125	147 825	-64 665	90 702
Charges d'intérêts techniques	0	0	0	0
Autres produits d'exploitation	8 758	8 017	31 010	1 032
Autres charges d'exploitation	-2 838	-2 471	-20 875	-65 852
Résultat d'exploitation	111 469	169 710	-25 463	44 206
Résultat hors exploitation	121	216	100	-117
Résultat exceptionnel	0	-12	0	0
Résultat consolidé avant impôts	111 590	169 914	-25 363	44 089
Impôts différés sur les bénéfices	0	0	15 809	4 379
Impôts sur les bénéfices	0	0	-8 430	-12 238
Part des minoritaires dans le résultat	0	0	0	0
Résultat consolidé	111 590	169 914	-17 984	36 230

¹ **Assurances selon la LAMal** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des assurances obligatoires des soins et des assurances facultatives d'indemnités journalières selon la LAMal.

² **Assurances selon la LCA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LCA.

³ **Assurances selon la LAA** Cette branche regroupe les sociétés qui proposent des produits d'assurance selon la LAA.

⁴ **Autres** Cette branche regroupe toutes les autres sociétés.

Assurances selon la LAA ³		Autres ⁴		Élimination		Total	
2018	2017	2018	2017	2018	2017	2018	2017
135 931	142 247	0	0	-152	-154	6 500 592	6 390 452
-109 547	-170 807	0	0	152	154	-6 194 830	-6 315 342
10 082	10 132	0	0	0	0	10 082	10 132
0	0	0	0	0	0	575 911	624 599
-1 418	-2 333	0	0	0	0	-61 022	-39 837
-24 539	-23 733	0	0	0	0	-655 482	-679 835
10 510	-44 494	0	0	0	0	175 252	-9 831
70 810	89 156	69 000	99 232	-4 000	-26 200	493 524	757 624
-72 010	-68 157	-74 718	-38 378	0	1 200	-625 232	-403 244
0	-2 000	-30 000	10 000	0	0	-4 000	-51 000
-1 201	18 999	-35 717	70 854	-4 000	-25 000	-135 708	303 380
-10 082	-10 132	0	0	0	0	-10 082	-10 132
584	448	1 271	959	-912	-1 072	40 711	9 384
-483	-177	-599	-392	912	1 072	-23 883	-67 820
-672	-35 356	-35 045	71 421	-4 000	-25 000	46 290	224 981
-17	-26	-1 251	5 244	0	0	-1 047	5 317
0	0	0	0	0	0	0	-12
-689	-35 382	-36 296	76 665	-4 000	-25 000	45 243	230 286
3 329	-2 603	107	-28	0	0	19 245	1 748
-530	-82	-761	-1 104	0	0	-9 721	-13 424
0	0	-702	-728	0	0	-702	-728
2 110	-38 067	-37 652	74 805	-4 000	-25 000	54 065	217 882

2. Principes de consolidation et d'établissement des comptes

Généralités

Les comptes annuels consolidés 2018 sont établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC) et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (true & fair view). Les normes Swiss GAAP RPC forment un tout. Toutes les recommandations formulées doivent dès lors être appliquées.

La norme Swiss GAAP RPC 41 est entrée en vigueur le 1.1.2012 pour les clôtures individuelles des assureurs-maladie LAMal. Le Groupe Helsana applique la norme Swiss GAAP RPC 30 (Consolidation) en relation avec la norme Swiss GAAP RPC 41 depuis l'exercice 2015. L'utilisation des Swiss GAAP RPC est un choix volontaire.

Périmètre de consolidation

Les comptes annuels consolidés englobent toutes les entreprises contrôlées directement ou indirectement par Helsana. Par contrôle, on entend la possibilité d'exercer une influence déterminante sur les activités financières et opérationnelles afin d'en tirer un profit correspondant. Tel est habituellement le cas lorsqu'Helsana détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote d'une société. Les sociétés acquises durant l'exercice sont intégrées dans les comptes consolidés à partir de la date de la remise des activités à Helsana, et toutes les sociétés vendues sont sorties du périmètre à partir de la date d'aliénation.

Modification du périmètre de consolidation

Au 1er janvier 2018, Progrès Assurance SA a absorbé Indivo Assurances SA dans le cadre de la fusion conformément à l'art. 3, al. 1, lit. a de la loi sur la fusion (LFus), en reprenant les actifs et passifs par succession universelle.

Ecarts d'arrondi

Tous les montants présentés dans les comptes annuels sont arrondis en milliers de CHF. En conséquence, dans certains cas, il est possible que l'addition des montants arrondis fasse apparaître un écart par rapport au total arrondi indiqué.

2.1 Méthode de consolidation

Consolidation intégrale

L'intégration des sociétés se fait selon la méthode de la consolidation intégrale. La consolidation du capital se fait selon la méthode anglo-saxonne (purchase method). Les actifs et les capitaux étrangers des sociétés acquises font l'objet d'une réévaluation à la date du changement de contrôle selon des principes du groupe Helsana ; les plus-values et moins-values sont attribuées aux postes concernés du bilan et la différence restante entre le prix de vente et les fonds propres déterminés selon les principes de présentation des comptes du groupe, c'est-à-dire le goodwill, est entièrement amortie sur cinq ans ou durant l'année de la consolidation. Les participations éventuelles de tiers à des sociétés entièrement consolidées sont mentionnées séparément comme parts minoritaires aux fonds propres et au résultat.

Méthode de mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Helsana détient une participation entre 20 et 50% sont portées au bilan selon la méthode de la mise en équivalence, c'est-à-dire au prorata des fonds propres.

Date de la consolidation

La date de clôture pour toutes les sociétés entrant dans le périmètre de consolidation est le 31 décembre.

Événements postérieurs à la date du bilan

Jusqu'à la date de la signature par l'organe compétent (5.2.2019), aucun événement majeur ne s'est produit après le jour de clôture du bilan.

Rapports internes

La totalité des transactions, rapports et bénéfices intermédiaires est éliminée dans le cadre de la consolidation.

2.2 Principes d'évaluation

L'évaluation est effectuée sur la base de critères unifiées. Le principe de base de l'évaluation individuelle des actifs et des passifs est applicable.

Monnaies étrangères

Les conversions de postes en monnaie étrangère s'effectuent aux cours en vigueur au 31 décembre.

Les cours suivants ont été appliqués :

Unité/monnaie	31.12.2018	31.12.2017
1 EUR	1,12651	1,16963
1 GBP	1,25356	1,31744
1 USD	0,98421	0,97634
100 JPY	0,89442	0,86662
1 CAD	0,72209	0,77792
1 AUD	0,69438	0,76221

Placements de capitaux

Immeubles

Les immeubles englobent tout autant des immeubles de rapport que des bâtiments utilisés par Helsana et sont inscrits au bilan à leur valeur vénale actuelle. Les valeurs vénales font l'objet d'une estimation par une société de conseil indépendante au moins tous les trois ans. Les années intermédiaires, les valeurs sont déterminées selon la méthode DCF (Discounted Cash Flow) ou au moyen d'une autre méthode reconnue.

Obligations et fonds obligataires

Si le débiteur est capable de verser les intérêts dus et de rembourser le capital, les papiers-valeurs à revenu fixe sont portés au bilan selon la méthode de l'amortissement des coûts. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat. S'il existe le moindre doute fondé quant à la capacité du débiteur à verser les intérêts dus ou à rembourser le capital, les papiers-valeurs à revenu fixe sont évalués aux valeurs actuelles. Dans le cas des placements en titres analogues sans échéance fixe (fonds obligataires, p. ex.) ou sans prix de remboursement fixe, l'évaluation se fait à la valeur du marché.

Actions

Les actions incluent des papiers-valeurs tels que les actions et d'autres titres de nature analogue. Les avoirs en portefeuille sont négociables et évalués à leur valeur du marché. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat. Les pertes de valeur éventuelles sont dûment comptabilisées.

Placements collectifs de capitaux

Les placements collectifs de capitaux (fonds d'actions, placements alternatifs, fonds immobiliers, etc.) constituent un poste séparé. Leur évaluation s'effectue aux valeurs actuelles. La modification périodique de la valeur du bilan est actée avec effet sur le résultat.

Opérations de change à terme

Parmi les produits dérivés figurent les contrats de change à terme et les contrats d'options, les certificats sur indices d'actions et les futures. Les opérations de change à terme servent à couvrir des fluctuations de cours ou des prix du marché et sont évaluées aux valeurs du marché.

Participations

Les participations incluent des parts dans des sociétés détenues à des fins stratégiques. Ces participations sont évaluées au prorata des derniers fonds propres connus (méthode de mise en équivalence) ou à la valeur d'acquisition.

Prêts et prêts hypothécaires

Les prêts et prêts hypothécaires sont portés au bilan à la valeur nominale, moins les corrections de valeur nécessaires.

Actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur

Les actifs provenant de la réserve de cotisations de l'employeur sont portés à l'actif à la valeur nominale en l'absence de renonciation d'utilisation et inscrits aux charges de personnel en cas d'utilisation. La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé le cas échéant.

Sûretés pour engagements propres et actifs sous réserve de propriété

Tous les placements de capitaux et liquidités des secteurs LAMal, LCA et LAA, à l'exception des participations, des prêts et des prêts hypothécaires ainsi que des actifs des réserves de cotisations de l'employeur, sont déclarés comme fortune liée.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles font la distinction entre logiciels achetés et projets. Elles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les montants inférieurs à CHF 5000.– sont directement imputés sur le compte de résultat dans le cas des logiciels achetés.

Les projets sont généralement amortis sur une période de 5 ans à compter de leur introduction, dans des cas justifiés sur une période de 10 ans tout au plus. Ils doivent se traduire par un bénéfice sur plusieurs années. Ils sont tout au plus évalués aux valeurs d'acquisition ou de fabrication. Ces coûts doivent être mesurables et pouvoir être affectés au projet. Seuls peuvent être inscrits à l'actif les projets ayant un caractère stratégique et dépassant un volume d'investissement de 3 millions de francs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont amorties de façon linéaire sur la base de la durée d'utilisation économique. Les acquisitions et les acquisitions groupées d'un montant supérieur à CHF 5000.– sont portées à l'actif dans les biens meubles et équipements. Les montants inférieurs à cette limite sont directement imputés sur le compte de résultat.

Durée d'utilisation par catégorie de placements :

- 5 ans pour les biens meubles et les équipements
- 3 ans pour le matériel informatique
- 3 ans pour les véhicules

La valeur est vérifiée chaque année et le poste corrigé en conséquence.

Comptes de régularisation actifs

Ce poste englobe les dépenses engagées durant l'exercice sous revue, mais à comptabiliser en charges dans l'exercice suivant ainsi que les produits de l'exercice sous revue qui ne seront encaissés qu'au cours du prochain exercice.

Créances

Les créances à l'égard des tiers, tels que les preneurs d'assurance, les organisations d'assurance, les agents et intermédiaires, les instances étatiques et autres sont évaluées à la valeur nominale. Le ducroire est évalué sur la base de la structure des échéances et des risques de solvabilité identifiables. Outre les corrections de valeur individuelles pour les risques créanciers connus, des pertes de valeur sont actées pour le risque de défaillance à la lumière de données statistiques. Le calcul de la correction de valeur nécessaire tient compte à la fois de la structure des échéances et du genre de créance (clients privés, clients entreprises, participation aux coûts). Les hypothèses reposent sur les valeurs empiriques des exercices précédents. En prenant pour hypothèse que les pertes sur débiteurs sont identiques aux exercices précédents, un ducroire est constitué au taux de 0,25 % pour les créances ouvertes jusqu'à 180 jours. Pour les créances plus anciennes, dans le cas des sociétés LAMal, le calcul du ducroire tient compte des effets de l'art. 64a LAMal, selon le canton. Les montants totaux des créances sont mis en relation avec les réquisitions de poursuite introduites et les actes de défaut de biens qui en résultent.

Les créances envers des proches sont évaluées à la valeur nominale, compte tenu des corrections de valeur se révélant nécessaires.

Liquidités

Les liquidités recouvrent les avoirs en caisse ainsi que les avoirs postaux et bancaires. L'évaluation se fait à la valeur nominale. Les pertes de valeur éventuelles sont dûment comptabilisées.

Provisions techniques pour propre compte

Le poste des provisions techniques pour propre compte rassemble les provisions pour sinistres et prestations, les capitaux de couverture, les provisions pour participations aux excédents, les provisions techniques de sécurité et pour fluctuations ainsi que les autres provisions techniques. Les provisions pour sinistres et prestations sont calculées selon une méthode actuarielle reconnue par le droit de la surveillance (méthode Chain Ladder, p. ex.). Les paramètres de calcul suivants sont retenus pour l'année de survenance et l'année de règlement :

- Année du début du traitement contre année de paiement des prestations de soins
- Année de début du cas contre année de paiement des prestations d'indemnités journalières

La réserve mathématique pour rentes est calculée selon les normes comptables énoncées à l'art. 108 OLAA. La rente sans allocations de renchérissement sert de base de calcul. En cas de coassurance passive, notre part dans la réserve mathématique individuelle indiquée par la compagnie opératrice est prise en charge.

Dans le segment de l'indemnité journalière de maladie collective, des provisions pour participations aux excédents sont constituées pour les contrats incluant des conventions de participations aux excédents. Ces provisions correspondent à l'espérance mathématique des participations aux excédents à verser après la date de clôture du bilan pour les contrats actifs à la date de clôture du bilan assortis d'une participation aux excédents. L'évaluation des provisions pour participations aux excédents tient compte de l'état actif au jour du bilan ainsi que de l'expérience empirique des sinistres.

Les provisions de sécurité et pour fluctuations protègent la base de capital des effets de fluctuations exceptionnelles du résultat technique. Elles sont dotées jusqu'à un plafond de 15% des prestations d'assurance, en fonction du résultat technique. Le seuil est égal à zéro.

Les autres provisions techniques incluent d'autres provisions actuarielles évaluées conformément au plan d'affaires valable et approuvé.

Provisions non techniques

Si une sortie de fonds est probable, une provision adéquate est constituée pour les engagements juridiques et factuels découlant d'un événement passé. Le montant des provisions est déterminé sur la base d'une analyse de l'événement passé et du risque économique. Si le facteur temps joue un rôle important, le besoin de provisions doit être actualisé. Les provisions sont réévaluées chaque année.

Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Les provisions pour risques liés aux placements de capitaux ont pour objet de réduire l'impact des volatilités à long terme sur le marché des capitaux. Les provisions sont calculées sur l'ensemble du portefeuille et réévaluées chaque année. Les provisions cibles pour risques liés aux placements de capitaux se calculent comme suit :

- 10 % des obligations Suisse
- 3 % des biens-fonds et des bâtiments et
- 20 % des autres placements de capitaux.

Si les placements de capitaux subissent des pertes de valeur particulièrement importantes durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être dissoutes totalement ou partiellement avec effet sur le résultat. Si les placements de capitaux enregistrent des gains de valeur particulièrement importants durant la période sous revue, les provisions pour risques liés aux placements de capitaux peuvent être augmentées jusqu'à la valeur cible avec effet sur le résultat.

Comptes de régularisation passifs

Ce poste comporte des régularisations pour des recettes de l'exercice sous revue qui ne seront enregistrées en produits qu'au prochain exercice et des charges de l'exercice sous revue qui ne seront payées qu'au prochain exercice.

Dettes

Ce poste regroupe essentiellement des engagements à l'égard d'assurés et de fournisseurs de prestations ainsi que des primes facturées par avance. Les prêts octroyés sont également repris dans ce poste. Les dettes sont portées au bilan à la valeur nominale.

3. Périmètre de consolidation 2018

Nom	Branche	Consolidation	Participa- tion en %	Capital en millions de CHF
Helsana SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	70,0
– Helsana Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	70,0
– Progrès Assurances SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	0,3
– Helsana Assurances complémentaires SA, Dübendorf	Assurance-maladie	Intégralement consolidée	100	35,0
– Helsana Protection juridique SA, Aarau	Assurance de protection juridique	Méthode de mise en équivalence	50	3,0
– Helsana Accidents SA, Dübendorf	Assurance-accidents	Intégralement consolidée	100	14,0
– Solida Assurances SA, Zurich	Assurance-accidents	Méthode de mise en équivalence	50	10,0
– Helsana Participations SA, Dübendorf	Holding	Intégralement consolidée	100	0,1
– Service Sinistres Suisse SA, Zurich	Clarification des recours	Intégralement consolidée	50,9	0,1
– Health & Medical Service SA, Zurich	Soins de santé	Intégralement consolidée	100	0,1
– Procure Prévoyance SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	100	0,1
– Communauté d'achat HSK SA, Dübendorf	Services	Intégralement consolidée	60	0,1
– Aviga SA, Zurich	Case Management	Méthode de mise en équivalence	50	1,0

4. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé

Montants en milliers de francs	2018	2017
Recettes de primes	6 501 313	6 391 250
Part des réassureurs	-721	-798
Primes acquises pour propre compte	6 500 592	6 390 452
Charges de sinistres et de prestations	-6 525 916	-6 663 482
Participation aux coûts	646 677	633 539
Variation des provisions techniques	-266 488	-221 578
Frais engagés pour restreindre les dommages	-49 103	-63 821
Total charges de sinistres et de prestations pour propre compte	-6 194 830	-6 315 342
Charges de personnel	-382 935	-378 849
Locaux administratifs et installations d'exploitation	-25 309	-25 696
Charges informatiques	-82 780	-97 016
Marketing, publicité et commissions	-95 238	-70 438
Autres charges administratives	-25 876	-93 894
Amortissements	-43 344	-13 942
Total charges d'exploitation pour propre compte	-655 482	-679 835
Liquidités (intérêts)	2 891	2 763
Créances (intérêts liés à la compensation des risques, intérêts de retard, etc.)	7 037	5 244
Autres produits	30 783	1 377
Total autres produits d'exploitation	40 711	9 384
Liquidités (intérêts)	-3 963	-2 707
Dettes (intérêts liés à la compensation des risques, etc.)	-19	-77
Autres charges	-19 901	-65 036
Total autres charges d'exploitation	-23 883	-67 820
Résultat hors exploitation de tiers	24 495	18 774
Charges hors exploitation de tiers	-25 542	-13 457
Total résultat hors exploitation	-1 047	5 317
Charges exceptionnelles	0	-12
Total résultat exceptionnel	0	-12

5. Commentaires relatifs au compte de résultat consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Résultat ordinaire	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2017
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	19 123	608	10 321	30 052
Obligations	70 119	168 807	15 708	254 634
Fonds obligataires	0	0	2 009	2 009
Actions	25 037	157 227	145 170	327 434
Placements alternatifs	0	0	14 235	14 235
Fonds immobiliers	0	19 896	62 168	82 064
Opérations de change à terme	0	29 029	8 802	37 831
Participations	350	3 300	907	4 557
Réserve de cotisations de l'employeur	0	0	220	220
Autres produits des placements de capitaux ¹	4 588	0	0	4 588
Total produits des placements de capitaux	119 217	378 867	259 540	757 624
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	-2 218	-5 185	-7 403
Obligations	0	-136 390	-18 403	-154 793
Fonds obligataires	0	0	-171	-171
Actions	0	-48 029	-63 043	-111 072
Placements alternatifs	0	-30	-8 250	-8 280
Fonds immobiliers	0	-3 326	-3 125	-6 451
Opérations de change à terme	0	-64 863	-5 972	-70 835
Participations	0	0	-26 882	-26 882
Réserve de cotisations de l'employeur	0	0	-1 001	-1 001
Autres charges placements de capitaux	-3 859	0	0	-3 859
Charges de gestion des capitaux	-12 497	0	0	-12 497
Total charges des placements de capitaux	-16 356	-254 856	-132 032	-403 244
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-51 000	-51 000
Total résultat des placements 2017	102 861	124 011	76 508	303 380

Montants en milliers de francs	Résultat ordinaire	Bénéfices réalisés	Bénéfices non réalisés	Total 2018
Produits des placements de capitaux				
Immeubles	18 895	0	12 629	31 524
Obligations	67 675	129 399	21 579	218 653
Fonds obligataires	0	49	0	49
Actions	25 519	86 147	17 744	129 410
Placements alternatifs	0	0	2 359	2 359
Fonds immobiliers	0	22 481	2 376	24 857
Opérations de change à terme	0	57 569	7 210	64 779
Participations	409	2 450	16 576	19 435
Autres produits des placements de capitaux ¹	2 458	0	0	2 458
Total produits des placements de capitaux	114 956	298 095	80 473	493 524

Montants en milliers de francs	Frais administratifs	Pertes réalisées	Pertes non réalisées	Total 2018
Charges des placements de capitaux				
Immeubles	0	-3 415	-5 165	-8 580
Obligations	0	-152 754	-30 500	-183 254
Fonds obligataires	0	0	-5 185	-5 185
Actions	0	-76 346	-180 941	-257 287
Placements alternatifs	0	-159	-14 912	-15 071
Fonds immobiliers	0	-598	-63 253	-63 851
Opérations de change à terme	0	-66 213	-8 520	-74 733
Réserve de cotisations de l'employeur	0	-756	0	-756
Autres charges placements de capitaux	-2 526	0	0	-2 526
Charges de gestion des capitaux	-13 989	0	0	-13 989
Total charges des placements de capitaux	-16 515	-300 241	-308 476	-625 232
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	0	0	-4 000	-4 000
Total résultat des placements 2018	98 441	-2 146	-232 003	-135 708

¹ Les autres produits des placements de capitaux incluent des versements de rétrocessions par l'institut financier dépositaire.

6. Commentaires relatifs au bilan consolidé – placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2016	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2017
Immeubles	326 850	2 963	5 136	334 949
Obligations ¹	3 710 558	31 827	-2 695	3 739 690
Fonds obligataires	0	22 573	1 839	24 412
Actions	1 169 581	-15 431	82 128	1 236 278
Placements alternatifs	217 139	31 943	5 985	255 067
Fonds immobiliers	519 437	35 610	59 043	614 090
Opérations de change à terme	2 442	0	2 830	5 272
Participations	83 683	-95	-25 975	57 613
Emprunts et hypothèques	13	-4	0	9
Réserve de cotisations de l'employeur	5 476	0	-782	4 694
Placements de capitaux	6 035 179	109 386	127 509	6 272 074

Montants en milliers de francs	Situation au 31.12.2017	Entrées/sorties	Variation de l'ajustement d'évaluation	Situation au 31.12.2018
Immeubles	334 949	19 115	7 464	361 528
Obligations ¹	3 739 690	145 634	-8 921	3 876 403
Fonds obligataires	24 412	6 071	-5 185	25 298
Actions	1 236 278	43 811	-163 197	1 116 892
Placements alternatifs	255 067	4 491	-12 553	247 005
Fonds immobiliers	614 090	-4 613	-60 876	548 601
Opérations de change à terme	5 272	0	-1 310	3 962
Participations	57 613	-20 371	16 575	53 817
Emprunts et hypothèques	9	5	0	14
Réserve de cotisations de l'employeur	4 694	-756	0	3 938
Placements de capitaux	6 272 074	193 387	-228 003	6 237 458

¹ La valeur de marché des obligations (hors intérêts courus) s'élève à KCHF 4 030 708 (KCHF 3 926 178 au 31.12.2017).

7. Opérations de change à terme

Montants en milliers de francs		Devise	Valeurs de marché au 31.12.2018		Valeurs de marché au 31.12.2017	
			Actifs	Passifs	Actifs	Passifs
Opérations à terme	Couverture	CHF	0	0	4 486	0
Opérations à terme	Couverture	USD	1 601	0	0	-325
Opérations à terme	Couverture	EUR	980	0	0	-500
Total en obligations¹			2 581	0	4 486	-825
Opérations à terme	Couverture	USD	4 164	-109	7 671	0
Opérations à terme	Couverture	EUR	434	0	0	-2 612
Opérations à terme	Couverture	GBP	0	-526	214	0
Total opérations de change à terme			4 598	-635	7 885	-2 612

¹ Les couvertures sur obligations sont inscrites dans la catégorie de placement des obligations.

8. Tableau des immobilisations

Immobilisations corporelles et incorporelles

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines et équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immobilisations corporelles	Projets	Logiciels	Total immobilisations incorporelles
Valeurs comptables nettes au 31.12.2016	5 800	4 186	67	10 053	52 153	15 943	68 096
Valeurs d'acquisition							
Valeurs brutes au 31.12.2016	147 222	51 653	685	199 560	108 927	26 742	135 669
Entrées de placements	3 078	9 883	204	13 165	0	0	0
Sorties de placements	-16	-10 538	-34	-10 588	0	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2017	150 284	50 997	856	202 137	108 928	26 742	135 670
Corrections de valeur cumulées							
Corrections de valeur au 31.12.2016	-141 422	-47 466	-619	-189 507	-56 775	-10 799	-67 574
Amortissements planifiés	-2 962	-6 531	-128	-9 621	-33 241	-5 348	-38 590
Sorties de placements	3	10 363	34	10 400	0	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2017	-144 381	-43 633	-713	-188 727	-90 016	-16 148	-106 164
Valeurs comptables nettes au 31.12.2017	5 903	7 364	143	13 410	18 912	10 595	29 506

Montants en milliers de francs	Mobilier de bureau, machines et équipements	Matériel informatique	Véhicules	Total immobilisations corporelles	Projets	Logiciels	Total immobilisations incorporelles
Valeurs comptables nettes au 31.12.2017	5 903	7 364	143	13 410	18 912	10 595	29 506
Valeurs d'acquisition							
Valeurs brutes au 31.12.2017	150 284	50 997	856	202 137	108 928	26 742	135 670
Entrées de placements	1 953	7 109	115	9 177	23 736	9 693	33 429
Sorties de placements	-16 220	-13 669	-74	-29 963	0	0	0
Valeurs brutes au 31.12.2018	136 017	44 437	897	181 351	132 664	36 435	169 099
Corrections de valeur cumulées							
Corrections de valeur au 31.12.2017	-144 381	-43 633	-713	-188 727	-90 016	-16 148	-106 164
Amortissements planifiés	-3 269	-6 440	-113	-9 822	-26 824	-7 287	-34 111
Sorties de placements	16 219	13 660	74	29 953	0	0	0
Corrections de valeur au 31.12.2018	-131 431	-36 413	-752	-168 596	-116 840	-23 435	-140 275
Valeurs comptables nettes au 31.12.2018	4 586	8 024	145	12 755	15 824	13 000	28 824

9. Comptes de régularisation actifs et passifs

Montants en milliers de francs	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts courus sur les placements de capitaux	31 090	34 079
Compensation des risques	386 107	434 289
Autres actifs transitoires	174 531	143 690
Total comptes de régularisation actifs	591 728	612 058
Compensation des risques	17 706	13 185
Autres passifs transitoires	36 514	43 427
Total comptes de régularisation passifs	54 220	56 612

10. Créances et dettes

Montants en milliers de francs	31.12.2018	31.12.2017
Preneurs d'assurance	329 694	315 503
Organisations d'assurance	4 642	5 199
Organisations et personnes proches	886	561
Organismes étatiques	20 837	20 306
Autres créances	49 611	37 334
Total créances	405 670	378 903
Preneurs d'assurance	345 505	281 069
Organisations d'assurance	2 241	821
Fournisseurs de prestations	75 222	80 224
Agents et intermédiaires	1 665	1 712
Organisations et personnes proches	2 575	2 232
Organismes étatiques	5 136	18 411
Engagements financiers à court terme	0	110 000
Autres dettes	224 840	165 305
Total dettes	657 184	659 774

11. Provisions techniques

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Provisions pour fluctuations	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2016	1 604 181	427 339	63 412	733 869	587 719	3 416 519
Constitutions	1 195 210	21 126	827 164	287 804	56 617	2 387 921
Dissolutions	-1 243 922	-30 122	-800 802	-57 659	-33 837	-2 166 342
Situation au 31.12.2017	1 555 469	418 343	89 774	964 014	610 499	3 638 098

Montants en milliers de francs	Provisions pour sinistres et prestations ¹	Capitaux de couverture ²	Provisions pour participations futures des assurés aux excédents	Provisions pour fluctuations	Autres provisions techniques ³	Total
Situation au 31.12.2017	1 555 469	418 343	89 774	964 014	610 499	3 638 098
Constitutions	1 405 713	15 426	1 217 916	124 456	180 507	2 944 018
Dissolutions	-1 219 495	-25 281	-1 220 388	-87 176	-125 190	-2 677 530
Situation au 31.12.2018	1 741 687	408 488	87 302	1 001 294	665 816	3 904 586

¹ La part de réassurance dans les provisions pour sinistres et prestations s'élève à KCHF 0 au 31.12.2018 (KCHF 0 au 31.12.2017).

² Les capitaux de couverture des rentes ont été actualisés à un taux technique de 2,75 pour cent pour les années d'accident jusqu'à 2013 et à un taux de 2,0 pour cent pour les années d'accident 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018 (durée moyenne: 15 ans).

³ Les autres provisions techniques se composent de réserves pour d'autres produits d'assurance obligatoire des soins, AOS (modèles tels que AMF/HMO).

Les provisions pour vieillissement ont été actualisées sur la base d'un taux technique de 1,0 pour cent.

12. Provisions non techniques

Montants en milliers de francs	Restructuration ¹	Personnel/courtiers ²	Impôts	Investissements informatiques	Risques de processus ³	Autres ⁴	Total
Situation au 31.12.2016	1 655	23 377	67 869	0	0	25 375	118 277
Constitutions	0	41 073	7 025	0	2 190	66 793	117 081
Utilisation	-1 252	-25 067	-73 915	0	0	-10 257	-110 491
Situation au 31.12.2017	403	39 383	979	0	2 190	81 911	124 867

Montants en milliers de francs	Restructuration ¹	Personnel/courtiers ²	Impôts	Investissements informatiques	Risques de processus ³	Autres ⁴	Total
Situation au 31.12.2017	403	39 383	979	0	2 190	81 911	124 867
Constitutions	0	40 904	25	1 037	0	5 144	47 110
Utilisation	-403	-40 817	-900	0	-2 190	-5 040	-49 350
Situation au 31.12.2018	0	39 470	104	1 037	0	82 015	122 627

¹ Les provisions pour restructuration incluent les coûts des changements organisationnels décidés dans le cadre du programme de réduction des coûts.

² Les provisions pour droits aux vacances et aux heures supplémentaires ainsi que les primes du personnel et les frais de courtage figurent sous le poste Personnel/courtiers.

³ Les risques de processus incluent les créances d'octroi de nouvelles licences. Les paiements éventuels ont été provisionnés en conséquence.

⁴ L'Autorité de surveillance des marchés financiers (FINMA) a introduit une restriction à l'octroi de rabais. Le paiement compensatoire éventuel aux assurés individuels a été provisionné en 2017 à titre conservatoire à hauteur de CHF 65 millions.

13. Provisions pour risques liés aux placements de capitaux

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2016	791 632	791 632
Constitutions	102 000	102 000
Dissolutions	-51 000	-51 000
Situation au 31.12.2017	842 632	842 632

Montants en milliers de francs	Provision pour risques liés aux placements de capitaux	Total
Situation au 31.12.2017	842 632	842 632
Constitutions	30 000	30 000
Dissolutions	-26 000	-26 000
Situation au 31.12.2018	846 632	846 632

14. Dettes envers des institutions de prévoyance

Réserve de cotisations de l'employeur en KCHF	Valeur nominale	Renoncia-tion d'utilisation	Bilan	Dissolutions	Bilan	Résultat de la RCE	
	31.12.2017	2017	31.12.2017	2017	31.12.2016	2017	Exercice précédent
Institutions de prévoyance	4 695	0	4 695	-1 001	3 913	219	-167
Total	4 695	0	4 695	-1 001	3 913	219	-167

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture/découvert ¹	Part économique de l'organisation	Variation par rapport à l'exercice précédent et effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2017	31.12.2017	31.12.2016		2017	Exercice précédent
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	158 698	0	0	0	31 709	30 096
Total	158 698	0	0	0	31 709	30 096

¹ Les données sont basées sur les comptes annuels audités 2015 et 2016 de la Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA.

Réserve de cotisations de l'employeur en KCHF	Valeur nominale	Renoncia-tion d'utilisation	Bilan	Dissolutions	Bilan	Résultat de la RCE	
	31.12.2018	2018	31.12.2018	2018	31.12.2017	2018	Exercice précédent
Institutions de prévoyance	3 939	0	3 939	-756	4 695	0	219
Total	3 939	0	3 939	-756	4 695	0	219

Avantage / engagement économique et charges de prévoyance	Excédent de couverture/découvert ¹	Part économique de l'organisation	Variation par rapport à l'exercice précédent et effet sur le résultat de l'exercice	Cotisations ajustées à la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2018	31.12.2018	31.12.2017		2018	Exercice précédent
Plans de prévoyance avec excédent de couverture	212 759	0	0	0	31 912	31 709
Total	212 759	0	0	0	31 912	31 709

¹ Les données sont basées sur les comptes annuels audités 2016 et 2017 de la Fondation de prévoyance du personnel d'Helsana Assurances SA.

15. Autres indications

Sûretés pour engagements propres, réserve de propriété (hors fortune liée)

Au 31.12.2017, le montant total des actifs utilisés comme sûretés s'élevait à KCHF 166 055 (obligations, intérêts courus inclus).

Au 31.12.2018, il n'y avait aucune sûreté pour engagements propres.

Créances/dettes éventuelles

Dans le cadre de l'imposition de groupe TVA, le Groupe Helsana est solidairement responsable des dettes des sociétés du groupe à l'égard de l'Administration fédérale des contributions. Le groupe TVA inclut les sociétés intégralement consolidées et la Fondation Sana.

Principales sociétés proches

Montants en milliers de francs	Transactions avec le Groupe Helsana (en termes nets) ¹		État des placements de capitaux ²		État des provisions techniques ²	
	2018	2017	31.12.2017	31.12.2016	31.12.2017	31.12.2016
Nom						
Solida Assurances SA, 8048 Zurich	10 110	11 957	621 418	612 996	553 872	540 751
Helsana Protection juridique SA, 5000 Aarau	17 360	17 238	49 039	44 724	41 373	38 963

¹ Les transactions avec des sociétés proches incluent la somme des décomptes de ces sociétés, qui contiennent les primes nettes cédées moins les éventuelles participations aux excédents et les frais d'administration.

² Les chiffres sont tirés du rapport de gestion 2017.

Rapport de l'organe de révision



Ernst & Young SA
Maagplatz 1
Case postale
CH-8010 Zurich
Téléphone +41 58 286 31 11
Téléfax +41 58 286 30 04
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de Helsana SA, Dübendorf

Zurich, le 5 février 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes consolidés

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés ci-joints de Helsana SA, comprenant le compte de résultat, le bilan, le tableau des fonds propres, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration

La responsabilité de l'établissement des comptes consolidés, conformément aux Swiss GAAP RPC et aux dispositions légales incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes consolidés ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes consolidés. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes consolidés puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations

comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes consolidés dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes consolidés pour l'exercice arrêté au décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes consolidés, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

Nous recommandons d'approuver les comptes consolidés qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Rolf Bächler
Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Monika Löber
Experte-réviseur agréée

Impressum Éditeur Helsana SA, case postale, 8081 Zurich,
téléphone +41 58 340 12 12, media.relations@helsana.ch, www.helsana.ch
Gestion de projet et rédaction Stefan Heini et Dragana Glavic
Concept, mise en pages et réalisation MADE Identity AG, Zurich
Photographie Per Kasch c/o Severin Wendeler (page de couverture), Christian Schnur (pages 16/17)
Correction et traduction Apostroph Group, Zurich
Publishingsystem ns.publish by mms solutions ag, Zurich
Production NeidhartSchön AG, Zurich

